

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022/2023

Date de convocation : 14-11-22

Présidence de : H.Boisson-Floc'h

Quorum : 16

Nombre des présents : 24

Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	N°

Lecture d'une Motion des personnels concernant leurs inquiétudes quant à l'évolution du montant de la dotation globale de fonctionnement du conseil départemental.

Monsieur Boisson-Floc'h ouvre la séance à 17h40

Quorum atteint avec 19 présents au commencement de la séance.

1. Désignation d'un secrétaire de séance : Magali GIRAULT
2. Adoption du précédent PV de CA du 06 septembre 2022

Les membres CA nouvellement élus n'ont pas eu connaissance du précédent PV et préfèrent s'abstenir.

VOTANTS : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 6 POUR : 13

Ordre du jour CA2 14-11-22

Arrivée de Monsieur Blanc à 17h50.

I MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du conseil d'administration :

1.2 Conseil et commission (informations concernant les mesures de simplification dans le domaine de l'éducation)

1.3 Règlement intérieur du CA



1.4 Délégation à la commission permanente

II VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

2.1 Compléments au programme d'actions- sortie et voyage scolaire: participation des familles budget Espagne

2.2. Protocole phare

2.3. Devoirs faits

III FONCTIONNEMENT GENERAL

3.1. Contrats et conventions

-Contrat Assistiaux

Contrat dératiation

3.2. Délégation du CA

Délégation CA pour passation contrats et marchés

3.3 .Tableaux des contrats pluriannuels

IV VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

4.1. DBM (décisions budgétaires modificatives)

4.2. Seuil admission en non valeur : 80€

4.3. Dons et legs

4.4. Tableau occupation de logement NAS et convention précaire

4.5. DBM : SRH pour achat de denrées

4.6. Taux de reversement entre SRH et Alo

4.7. Complément au programme annuel d'action

Voyage Espagne

4.8 Budget prévisionnel 2023

4.9 Tarifs et Tarifs de vente des objets confectionnés

Questions diverses (à déposer 48 heures en amont)

Signatures

Le Président

H BOISSON-FLOUQUET

Le Principal



La Secrétaire

M. GIRAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Girault".

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 NOVEMBRE 2022

NOM, PRENOM, FONCTION	PRESENT	ABSENT	EXCUSÉ	REPLACÉ PAR	ÉMARGEMENT
1°) Président M. BOISSON-FLOC'H Hervé, Principal	X				
2°) Représentants de l'Administration Mme BONNEAU DARMAGNAC Marie-Christine, Principale adjointe M. GIRAULT Christophe, Directeur adj. de l'E.G.P.A M. COMOLE Jean-François, C.P.E M.RABIN Richard , Gestionnaire	X X X				
3°) Représentants des Collectivités Territoriales M. CHAUVEAU Philippe, représentant du conseil départemental Mme MAHIET-LUCAS Esther , représentante du conseil départemental M. BRUNET Martial représentant de la communauté de communes Mme LANDRY Catherine, représentante de la ville de Thouars	X				
4°) Personnalité qualifiée M. FUZEAU Bruno					
5°) Représentants des personnels de l'établissement M. BLANC Yannick, professeur Mme GIRAULT Magali, professeure Mme DUCHEZ Murielle, professeure Mme SOUCHET Sonia, professeure M. BOURDET David, professeur M. MUZY Adrian, assistant d'éducation Mme GOARDET Sophie, documentaliste Mme MERYET Odile, agent d'entretien M. BERNAD Sébastien agent d'entretien Mme BERNARD Virginie, adjointe administrative	X X X X X X X X X			N Champ. loc	
6°) Représentants des Parents d'Elève Mme AMIRAUULT Clarisse, déléguée parents Mme PICHOT Emilie, déléguée parents Mme BRIFFAUT Sigrid, déléguée parents Mme BURGAUD Emilie, déléguée parents M. MUSSET Yoann, délégué parents Mme WOILLEZ Juliette, déléguée parents Mme AUGENDRE Christelle, déléguée parents		X	X		
7°) Représentants des élèves M. VIENNE Tanguy, délégué élèves Melle SAVIN Océane, déléguée élèves M. GRELLIER THIBEAU Colyn, délégué élèves	X X X				Vienn colyn

RUBRIQUE I MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Boisson- Floc'h présente les nouveaux membres qui composent le CA pour l'année 2022-2023. Arrivée de Madame Fleury, stagiaire EPS qui dans sa formation a souhaité assister au CA afin d'en percevoir le déroulement. Monsieur Boisson Floc'h demande si un membre s'y oppose. Accord donné par l'ensemble des membres.

2.1. Composition du conseil d'administration

Monsieur Boisson-Floc'h présente les nouveaux membres du conseil d'administration puis la composition des différents conseils et commissions pour l'année 2022-2023 suite aux remontées en amonts du conseil d'administration des candidatures.

COMMISSION PERMANENTE 2022-2023

	Titulaires	Suppléants
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION	BOISSON-FLOC'H Hervé	
	BONNEAU DARMAGNAC Marie-Christine	
	RABIN Richard	
ELU CONSEIL DEPARTEMENTAL		
PERSONNEL ATOSS	BERNARD Virginie	MERYET Odile
ENSEIGNANTS	BOURDET David	CHAMPALOU Nicolas
	GOARDET Sophie	MARCHAND PAPIN Manon
	SOUCHET Sonia	HUART Cindy
PARENTS	GAUTHIER Caroline	WOILLEZ Juliette
	BRIFFAUT Sigrid	
	VERGÉ-GONORD Sarah	
ELEVES	PASQUIER Teddy	BRACQ Daphné

CONSEIL DE DISCIPLINE 2022-2023

	Titulaires	Suppléants
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION	BOISSON-FLOC'H Hervé	
	BONNEAU DARMAGNAC Marie-Christine	
	RABIN Richard	
CPE	COMOLE Jean-François	
PERSONNEL ATOSS	BERNARD Virginie	BERNARD Sébastien
ENSEIGNANTS	BLANC Yannick	MICHENEAU Ludivine
	GIRAULT Magali	OCAMPO Catherine
	DUCHEZ Muriel	GOARDET Sophie
	MUZY Adrian	BENFATAH Anaïs
PARENTS	GAUTHIER Caroline	MUSSET Yoann
	BRIFFAUT Sigrid	WOILLEZ Juliette
	VERGÉ-GONORD Sarah	PICHOT EMILIE
ELEVES	GRELLIER –THIBEAU Colyn	PASQUIER Teddy
	SAVIN Océane	BRACQ Daphné

Arrivée de M. Bourdet, Mme Souchet, Mme Goardet, M. Champalou à 17h56

COMMISSION EDUCATIVE 2022-2023

	Titulaires	Suppléants
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION	BOISSON-FLOC'H Hervé	
	BONNEAU DARMAGNAC Marie-Christine	
CPE	COMOLE Jean-François	
AS/MED.SCO./INFIRM.	DRAPEAU Patricia	
PERSONNEL ATOSS	MERYET Odile	BERNARD Virginie
	GONCALVES Alexandre	BENFATAH Anaïs
	+ professeur principal	
PARENTS	WOILLEZ Juliette	BURGAUD Emilie
ELEVES	VIENNE Tanguy	
PERSONNE QUALIFIEE	personne ayant rédigé le rapport	

CESCE 2022-2023

	Titulaires
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION	1 personnel de direction
CPE	COMOLE Jean-François
AS/MED.SCO./INFIRM.	DRAPEAU Patricia
ENSEIGNANTS	MARCHAND PAPIN Manon
PARENTS	MUSSET Yoann
ELEVES	SAVIN Océane
ELU COMMUNE	
ELU CONSEIL DEPARTEMENTAL	
PERSONNES QUALIFIEES	invités qualifiés

CHS 2022-2023

	Titulaires
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION	BOISSON-FLOC'H Hervé
	BONNEAU DARMAGNAC Marie-Christine
	GIRAULT Christophe
	RABIN Richard
CPE	COMOLE Jean-François
AS/MED.SCO./INFIRM.	DRAPEAU Patricia
ENSEIGNANTS	TORNIER Sabine
	DUCHEZ Muriel
PERSONNEL ATOSS	Sébastien BERNARD
	Odille MERYET

PARENTS	BRIFFAUT Sigrid
	VERGÉ-GONORD Sarah
ELEVES	ONILLON Océane
	GRELLIER -THIBEAU Colyn
ELU CONSEIL DEPARTEMENTAL	

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES 2022-2023

	Titulaires	Suppléants
CHEF D'ETABLISSEMENT	BOISSON-FLOC'H Hervé	BONNEAU DARMAGNAC Marie-Christine
MEMBRES DE CA	AUGENDRE Christelle SOUCHET Sonia	CHAMPALOU Nicolas

VOTANTS 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

1.5 Règlement intérieur du CA

Lecture du règlement intérieur du CA

Monsieur Boisson Floc'h propose un conseil d'administration d'une durée de deux heures avec une possibilité de prolongation sous vote de 30 minutes.

I - ORGANISATION DU SECRETARIAT

La présence d'un secrétaire de séance est obligatoire lors de chaque réunion du conseil d'administration.

Art 1 : Tout membre du conseil d'administration peut se proposer en tant que secrétaire de séance.

Art 2 : En cas d'absence de candidature au poste de secrétaire de séance, il est instauré un système d'alternance entre les corps les plus représentés :

- ▶ Parents et élèves
- ▶ Personnels d'enseignement, d'éducation, administratifs et techniques
- ▶ Personnels membres de droit

Art 3 : La candidature au secrétariat doit être approuvée par la majorité des membres du conseil d'administration.

Art 4 : Les tâches dévolues au secrétaire de séance sont les suivantes :

- ▶ Transcription des débats et des résultats des votes éventuels pour chacun des points de l'ordre du jour
- ▶ Transmission des notes ainsi constituées au secrétariat du collège dans les meilleurs délais
- ▶ Relecture et signature du Procès verbal édité par le secrétariat

Art 5 : Le contenu du Procès verbal est vérifié par le chef d'établissement avant diffusion. A cette occasion il peut faire l'objet de modifications, en accord avec le secrétaire, si les notes transmises ne lui semblent pas refléter les débats.

II - DEROULEMENT DES DEBATS

Les débats d'une séance de conseil d'administration ne sont pas publics.

Art 1 : Tous les membres du conseil d'administration sont tenus à une obligation de discrétion, en particulier pour tout ce qui a trait aux situations de personne.

Art 2 : Les convocations, documents et procès verbaux sont des pièces publiées et à ce titre peuvent être communiquées par les membres du conseil d'administration.

Art 3 : Les débats ne doivent porter que sur les seuls points à l'ordre du jour sauf autorisation particulière du président de séance, ou du conseil d'administration pour votes.

Art 4 : Les débats seront d'une durée de 2H00 maximum, une possibilité de prolongation de 30 mn sera proposée par le président du conseil d'administration et soumise au vote si nécessaire.

III - ORGANISATION DES VOTES

Art 1 :

Les votes se déroulent à main levée, sauf demande d'un seul membre du conseil d'administration.

Dans le cas d'une demande de vote à bulletin secret, l'organisation est sous la responsabilité du président du conseil.

Art 2 :

Le décompte des votes a lieu comme suit :

Nombre de votants

Votes contre

Abstentions

Votes pour

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

1.6 délégation à la commission permanente

Proposition de délégation

LES ATTRIBUTIONS DELEGUEES A LA COMMISSION PERMANENTE

➤ Les orientations relatives à **la conduite du dialogue avec les parents d'élèves.**

➤

➤ Le programme de l'association sportive fonctionnant au sein de l'établissement.

➤ **La programmation et les modalités de financement des voyages scolaires.**

➤ Toute question en vertu des lois et règlements en vigueur ainsi que celles ayant trait à **l'information des membres de la communauté éducative** et à la **création de groupes de travail** au sein de l'établissement.

➤ Les questions relatives à **l'hygiène, à la santé ou à la sécurité.**

➤ L'adoption d'un plan de prévention violence ; Monsieur Boisson Floc'h précise que le plan de prévention de la violence est une obligation dans tous les établissements et qu'il sera par conséquent à établir lors de la prochaine commission permanente en décembre.

➤ **L'acceptation des dons et legs, l'acquisition ou l'aliénation des biens** ainsi que les **actions à intenter ou à défendre en justice.**

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

2.1 Compléments au programme d'actions- sortie et voyage scolaire: participation des familles budget Espagne

Participation des familles abordée en partie budgétaire.

2.2 Protocole phare

Présentation pour Information par M.Comole CPE.

Une équipe de 7 personnes ressources a été formée dans le cadre de ce dispositif qui s'appuie sur la méthode de la « préoccupation partagée ». Pour cette année, un fil de discussion sur pronote a été créé. Depuis septembre, deux élèves ont bénéficié du dispositif. Des élèves volontaires parmi les délégués vont être formés pour être sentinelles au sein du collège et ambassadeurs auprès des écoles primaires. Un travail est déjà mené avec le lycée avec la venue d'ambassadeurs pour sensibiliser nos collégiens au thème du harcèlement.

Madame Woillez demande si les familles des « harceleurs » sont associées au protocole. Monsieur Boisson-Floc'h répond par l'affirmative à partir du niveau 3 du dispositif.

M. Musset demande s'il est possible de mettre en place des outils comportementaux pour aider les élèves victimes à ne plus être dans cette posture de victimes. Monsieur Boisson- Floc'h précise que cela est déjà établi par le protocole et Madame Bonneau Darmagnac rappelle que c'est l'élève victime qui détermine à quel moment il sort du protocole.

M. Bourdet propose de solliciter les délégués suppléants plutôt que les délégués pour être sentinelles afin de valoriser ces derniers.

2.3 Devoirs faits

Présentation pour Information par M.Comole CPE et Mme Bonneau Darmagnac Principale Adjointe

Madame Bonneau Darmagnac précise que le dispositif a démarré le 15 septembre pour chaque classe hormis les classes bilangues pour lesquelles il n'a pas été possible de positionner un créneau dans leur EDT. L'objectif étant d'amener l'élève vers une gestion autonome de ses leçons. Chaque créneau regroupe au maximum dix élèves et est encadré soit par des enseignants soit des ASSEDUS. Une réunion bilan est effectuée avant chaque vacances scolaires avec deux préoccupations principales :

- Établir un lien entre ce qui est fait en classe et le dispositif DF
- Faire le lien entre les familles et l'équipe enseignante.

Une précision est apportée par M.MUZY quant aux e-DF piloté par le collège MTA. L'an passé, ce dispositif s'adressait uniquement aux 3^e en français et mathématiques. M. Muzy estime que cela pourrait être élargi à d'autres disciplines pour répondre à la demande des élèves.

Des questions sur la pertinence du dispositif sont soulevées, questions qui pourraient peut-être expliquer le manque de succès du dispositif l'an passé :

- le manque d'équipement des familles
- le temps de transport avec une arrivée parfois tardive dans les foyers.

RUBRIQUE III : FONCTIONNEMENT GENERAL

3.1. Contrats et conventions

M.Rabin présente l'utilité des différents contrats :

-Contrat Assisteaux :

Objet:

Renouvellement du marché avec Assisteaux, arrivé à terme.

Prestation: entretien de l'adoucisseur

Incidence financière annuelle : 320.40€ TTC

Consultation : pas de nouvelle consultation.

Proposition : signature d'un nouveau contrat avec Assisteaux

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

-Contrat de dératisation

Renouvellement du marché de dératisation pour les cuisines et la chaufferie, arrivé à terme.

Ancien prestataire : RENTOKIL

Incidence financière annuelle : 797,92€ TTC

Consultation : demande de devis auprès de 2 fournisseurs : Rentokil et Place Net79

Détail des offres:

Offre retenue: Place Net79

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

3.2; Délégation du CA

Délégation CA pour passation contrats et marchés

○ Objet:

Chaque année, le CA autorise le chef d'établissement à signer des marchés, ayant une incidence financière annuelle.

Enjeux : éviter de convoquer le CA pour chaque achat

Exemple de marchés annuels :

Tous les achats, dès le 1^{er} euro (hors marché pluriannuel)

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

3.3 Tableaux des contrats pluriannuels

Présentation par M.Rabin

○ Objet : Présentation et vote chaque année du tableau contrats et marchés en cours

○ Chaque contrat a été présenté individuellement et à fait l'objet d'un vote

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

RUBRIQUE IV VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

4.1 **DBM (décisions budgétaires modificatives)**

DBM pour information : ouverture de crédits pour voyages 2022

Présentation du tableau

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

DBM : SRH pour achat de denrées

- **Objet** : proposition de DBM pour vote consistant à transférer 5 000 €, actuellement provisionnés en OPC, vers les services ALO et SRH

Il s'agit du solde issu d'un prélèvement sur fonds de roulement destiné à payer le minibus, et non utilisé (remplacé par la TA)

- **Enjeu** : anticiper une éventuelle insuffisance de crédits dans ces services

Ventilation :

3 000 € en ALO - administration - autre divers

2 000€ en SRH - denrées

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

4.2 **Seuil admission en non valeur : 80€**

- **Budget 2023****Objet** : définir un seuil en dessous duquel nous ne poursuivons plus les débiteurs en cas d'impayé.
- **Enjeux** :
 - gain de temps pour l'agence comptable et pour le service gestion
 - éviter de payer des frais d'huissier supérieurs au montant recouvrable.
- **Proposition** : Fixer ce seuil à 80€.

Pour les dettes non recouvrées en dessous de ce seuil : soit un fonds social est attribué, soit la charge de la dette est supportée par le collège, en admission en non valeur.

Monsieur Boisson-Floc'h remercie le travail important de relance auprès des familles de Madame Bernard du secrétariat d'intendance pour limiter le nombre de ces dettes.

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

4.3 **Dons et legs**

Subvention FME pour Nantes

Montant : 1726

Objet/destination : Sortie Nantes

Obligations : Transmission budget détaillé, publicité

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

-Mobilier CIC

Type: 2 chaises, deux armoires, un bureau et un tableau Paperboard

Objet/destination: RAS

Obligations: RAS

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

-Don de Jean Marie Fievet Député de la 3^{ème} circonscription des Deux-Sèvres pour le voyage à Paris

Montant : 1000

Objet/destination : transport voyage à Paris

Obligations : RAS

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

-Acceptation dons du FSE pour voyages : 7846 euros.

Monsieur Boisson-Floc'h remercie l'implication du FSE sans lequel bon nombre d'actions ne pourraient être réalisées.

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

4.4. Tableau occupation de logement NAS et convention précaire

Présentation du tableau : 2 logements sont occupés par des familles ukrainiennes(convention avec l'association l'escale)

L'estimation des frais de chauffage et d'électricité est réalisée grâce à des sous-compteurs. Les consommations seront reversés par le département à l'établissement.

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

4.5.DBM : SRH pour achat de denrées

- **Objet** : proposition de DBM pour vote consistant à transférer 5 000 €, actuellement provisionnés en OPC, vers les services ALO et SRH

Il s'agit du solde issu d'un prélèvement sur fonds de roulement destiné à payer le minibus, et non utilisé (remplacé par la TA)

- **Enjeu** : anticiper une éventuelle insuffisance de crédits dans ces services

Ventilation :

3000 € en ALO - administration - autre divers

2000€ en SRH – denrées

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

4.6. Taux de reversement entre SRH et Alo

Budget 2023

- **Objet** : chaque année, le CA vote le taux de participation du SRH aux charges communes.

Cette participation permet de financer les charges du service ALO, notamment des viabilisations.

Calcul : il s'agit d'un pourcentage appliqué aux recettes totales du SRH

Pour le budget 2022, le taux était de 18%, soit 32 203,75€

Proposition pour le budget 2023 : 16% (soit une estimation à 29 663,41 €)

La baisse de 2 points est justifiée par l'augmentation des dépenses au SRH et l'inflation des denrées alimentaires. En passant à 16%, cela permet d'ouvrir plus de crédits pour l'achat de denrées et pour les autres postes de dépenses du SRH.

Le collège ne souhaite pas que l'argent des familles sert à payer la hausse des coûts énergétiques.

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

4.7. Complément au programme annuel d'action

Voyage Espagne

- Objet : vote du principe du voyage puis du budget et de la participation des familles au voyage
- Programme voyage : 4 jours au mois de juin - classe de 4ème – destination Barcelone – hébergement en familles d'accueil.
- Budget prévisionnel présentation,

Vote de la participation des familles au voyage de 200 euros

- VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

Budget Espagne

Pour information, un financement participatif a été lancé pour aider la prise en charge du coût du voyage en Espagne. Il sera présenté dans une prochaine commission permanente.

Vote du Budget :

- VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

4.8 Budget prévisionnel 2023

Présentation par M.Rabin

- Principe budgétaire
- Les principes de construction budgétaire
- Les éléments principaux du budget 2023 :
 - Les ressources et dépenses 2023

Evolution de la DGF

Pour 2023, la subvention de fonctionnement attribuée par le Conseil Départemental s'élève à 128 490 € (-4% par rapport à 2022).

○ **Orientation et politique budgétaire**

- La construction du budget 2023 doit répondre à la fois :
 - au montant de la DGF et aux orientations du conseil départemental
 - aux dépenses courantes du collège et au projet d'établissement
 - au contexte économique actuel et notamment à l'inflation des prix (plus particulièrement sur les denrées alimentaires et les viabilisations)

Compte tenu du contexte (**baisse de DGF, inflation et augmentation des effectifs**) :

Budgets étudiés et écartés : répartition similaire à celle de 2022 ou répartition à 85% vers le ALO

Budget proposé : répond à un principe de précaution et mise en place d'un budget équilibré, permettant de fonctionner et d'abonder les ouvertures de crédits pour les viabilisations.

2023	AP	ALO
Montant	25698	102792
Part en %	20,00%	80,00 %
DGF 2023	128490	

- Focus sur quelques postes de dépenses

○ Conclusion

Un contexte économique inédit : crises sanitaires successives (COVID, grippe aviaire), crise énergétique, augmentation des délais d'approvisionnement et hausse générale des prix, etc...

Une capacité de prélèvement quasi nulle actuellement : prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 117 200€ pour 2022, et écrêtage de 40 000€ en 2021

Une DGF en baisse de 4% en 2023 sans prise en compte de l'inflation : malgré une forte augmentation de charge et augmentation d'effectifs. Les prévisions pour l'exercice 2023 restent incertaines, donc faible visibilité pour l'année 2023. Un effort financier conséquent est effectué par le collège pour l'exercice 2023. Malgré cela, une forte inquiétude demeure quant à la capacité de l'établissement à finir l'année budgétaire 2023, excédentaire ou à l'équilibre. La crainte d'une insuffisance de ressources est présente, impliquant alors une éventuelle incapacité à faire face à des dépenses courantes

Echanges :

M. Rabin explique que la DGF a baissé de 4% cette année. Elle est basée sur les années N-2, N-1 ce qui ne permet pas de prendre en compte l'inflation actuelle. Il précise qu'à partir de ce budget, le département prend à sa charge les dépenses de téléphonie induisant une baisse de 1800 euros de la dotation (1000 euros internet, 800 euros de téléphone).

M. Bourdet constate que la courbe de la DGF ne suit pas le cours de la vie alors que l'inflation atteint des records. Monsieur Boisson-Floc'h informe sur les nombreux efforts d'économies réalisées par le collège. (cf document budget primitif page 10).

19h40 : Monsieur Boisson-Floc'h demande l'approbation des membres du conseil d'administration pour sa prolongation de 30 minutes.

M. Rabin précise quelques postes de dépenses : le budget de la segpa augmente de 500 euros car il anticipe la création et la vente d'objets confectionnés par les ateliers.

M. Bourdet, au nom des représentants des enseignants salue le travail de qualité de M. Rabin dans la construction du budget. Il ajoute qu'il est dommage que le département, dans la conjoncture actuelle et avec les efforts effectués par le collège, puisse diminuer l'aide qui lui est accordée. Par conséquent, l'équipe enseignante s'abstiendra.

Madame Woillez, représentante des parents d'élèves, souligne qu'il est regrettable de ne pas avoir, en cette période difficile, de représentant du département. Ils auraient pu expliquer clairement la situation et leurs choix. Madame Briffaut, également représentante, reprend ce point en accentuant sur l'absence de représentant du Département lors des derniers CA.

M. Bourdet rajoute qu'une des missions principales du Département est la gestion du collège.

Monsieur Boisson-Floc'h lit le message de Madame Mahiet Lucas avec son accord concernant son absence et la prise en compte du Département de ce problème d'inflation. Elle précise que le matin même, une réunion a eu lieu au Conseil Départemental pour évoquer la mise en place de boucliers tarifaires. Cela sera évoqué par la Présidente lors de la visio-conférence du jeudi 17 novembre 2022 avec tous les principaux du département.

L'ensemble du conseil d'administration remercie M. Rabin pour son travail rigoureux et consciencieux.

VOTANTS : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 10 POUR : 14

4.9 Tarifs et Tarifs de vente des objets confectionnés

Présentation du tableau tarifs par M. Rabin puis tarifs objets confectionnés par M. Girault.

Départ de M. Musset à 19h 50.

Monsieur Boisson-Floc'h précise que les tarifs de SRH n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années malgré l'inflation, ce qui est une bonne chose pour le budget des familles du fait de cette politique du conseil départemental.

Suite à la présentation des tarifs, Madame Augendre se demande pourquoi la vente des objets confectionnés n'est pas ouverte à toutes les familles du collège. M. Girault répond que nous ne sommes pas dans de productions volumineuses, ce qui ne permettrait pas de faire face à d'éventuelles demandes. De plus, il précise que les ventes doivent rester raisonnables afin de ne pas rentrer en concurrence avec les commerçants locaux.

Vote des Tarifs de l'établissement

VOTANTS : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Vote des tarifs objets confectionnés

VOTANTS : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

RUBRIQUE V - QUESTIONS DIVERSES

Question des représentants des élèves

Serait-il envisageable d'acquérir et d'installer des casiers pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} durant l'année en cours ?

Réponse : Monsieur Boisson Floc'h annonce qu'une demande d'équipement va être faite au Conseil départemental en précisant qu'il est impossible pour le collège de les financer sur ses fonds propres en raison des restrictions budgétaires effectuées. Est notée une contrainte d'espace qui nécessiterait de modifier la bagagerie actuelle. Cette demande ne pourra être satisfaite au cours de cette année.

Question des représentants des parents

Inquiétudes concernant les absences de Mme Morisson depuis quasiment la rentrée scolaire de septembre. Le retour des vacances de la Toussaint n'a pas permis de noter un remplacement. Quant est-il? Quid de du niveau des élèves en allemand à l'entrée au lycée?

Pour les 6èmes, comment découvrir l'allemand pour prendre une décision sur son choix pour la 5ème. Comment faire un choix, alors qu'il n'a suivi quasiment aucun cours. Malgré les échanges bienveillants de Mme Morisson, cela n'en reste pas moins insuffisant au maintien de l'apprentissage d'une discipline si importante que celle d'une langue étrangère qui nécessite par essence des cours en présentiel pour la pratique. Je suis déconcertée de voir qu'il n'y a pas à ce jour de remplacement. Doit-on se manifester auprès du rectorat?

Réponse : Madame morisson est remplacé par Mme Berthier et Mme Micheneau en sciences physique par M. Cholat. Monsieur Boisson Floc'h précise que Madame Morisson était, avant les vacances, en arrêt de courte durée (jusqu'à 15 jours), durée qui n'engendrait pas de remplacement. Depuis, son arrêt est plus long et Monsieur Boisson-Floc'h souligne la réactivité des services rectorat et des inspecteurs disciplinaires pour affecter un remplaçant. Il en a été de même pour Madame Micheneau, remplacée rapidement.

Il remercie d'ailleurs les deux remplaçants qui ont accepté d'être affectés en dehors de leur zone de remplacement.

Information du CA:

Travaux Collège Jean Rostand

- Le plafond filtrant de la restauration scolaire devrait effectuer durant l'été 2023.
- Travaux espaces sécurisés incendie : ils concernent l'aménagement de zones sécurisées

(bouton de déclenchement) en cas d'incendie pour les personnes à mobilité réduite afin qu'elles puissent attendre les secours (voyant extérieur visible par les secours et sonnerie spécifique).

- Travaux portails : motorisation du portail de livraison. Un portail supplémentaire facilitant l'accès aux pompiers est également prévu pour éviter les manœuvres.
- Toitures prochaines étapes : présentation du planning prévisionnel.

Kalie Terrasson : élève devant bénéficier d'urgence d'un transport en véhicule adapté. Remerciements pour la mobilisation du conseil département et de la région.

Suite à un changement de situation ne permettant plus le transport de Kalie Terrasson, élève en fauteuil électrique au collège, les différentes parties impliquées (MDPH, Conseil Départemental, Conseil Régional) ont su réagir rapidement afin de trouver une solution. Dans un premier temps, un transport adapté sera mis en place ; dans un second temps, après divers travaux de voiries pour l'arrêt de bus, le transporteur affrètera un bus adapté à disposition. Ce dossier avance rapidement et Monsieur Boisson-Floc'h tient à le souligner et à remercier toutes les parties engagées.

Fin du CA à 20h09

Motion :

L'ensemble du personnel du collège Jean Rostand, tient à porter à la connaissance du CA, par la lecture et l'inscription au Procès verbal du CA de leur motion, leurs très vives inquiétudes concernant l'évolution du montant de la dotation globale de fonctionnement du conseil départemental.

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous tenons à vous faire part d'une situation qui nous préoccupe vivement.

En effet, depuis 2021, le montant de la subvention est en diminution et ce malgré les efforts fournis par le collège pour maîtriser son budget.

Tout d'abord en 2021, le collège subit un écrêtage de près de 40 000 € alors qu'une gestion efficace avait permis une augmentation des fonds de réserve permettant une plus grande autonomie dans les investissements.

En 2022, le montant de la subvention est de nouveau à la baisse même si le collège ne subit pas d'écrêtage. Dans le même temps, les dépenses liées au contexte sanitaire et géopolitique ont fortement augmenté. Le collège parvient tout de même à maîtriser son budget grâce aux efforts réalisés pour réduire au maximum ses dépenses. Par exemple, l'établissement choisit d'utiliser la TA pour financer l'achat d'un véhicule et de garder ses fonds propres pour ne pas prélever sur les fonds de roulement et ainsi payer ses factures d'énergies.

Aujourd'hui, nous nous inquiétons car la subvention prévue pour l'année 2023 est à nouveau en baisse. Elle est réduite d'environ 5 000 € alors que le budget de fonctionnement augmente.

Face à cette annonce, nos sujets d'inquiétude et les interrogations qui en découlent sont multiples. Comment permettre à nos élèves de travailler dans des conditions décentes dans des salles peu chauffées et/ou mal isolées (problème des salles de technologie évoqué lors du CA du 10 février 2022) ? Comment permettre un enseignement de qualité en réduisant le nombre de photocopies ? Comment faire face à la hausse du coût des denrées alimentaires sans une aide plus importante du département ?

En un mot, nous nous demandons si les conditions seront réunies en 2023 pour favoriser au mieux l'apprentissage de nos élèves.

En vous remerciant de prendre en compte nos inquiétudes et nos contraintes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de notre considération distinguée.

L'ensemble du personnel du collège Jean Rostand.

